

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 9 février 2010, à 19h30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Serge Gendron, maire, et à laquelle assistent MM. Jacques Auger, Roger Normandin, Jean-Claude Fortin, Guy Benjamin et Patrick Viens, conseillers.

Absent : M. Denis Chagnon, conseiller

Sont également présents : la greffière, M^{me} Louise Benoit et le directeur général, M. Reynald Castonguay

2010-037 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 12 janvier 2010

Une copie du procès-verbal de la séance tenue le 12 janvier 2010 a été remise à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

Il est proposé par : **Patrick Viens**
Appuyé par : **Jean-Claude Fortin**

Et résolu que le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2010 soit et est adopté tel que rédigé.

Vote pour : 5
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-038 Adoption des comptes selon la liste du 3 février 2010

Il est proposé par : **Guy Benjamin**
Appuyé par : **Roger Normandin**

Et résolu que les comptes inscrits sur la liste du 3 février 2010 soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 0CH500113 à 0CH500139 pour un montant de : 894 237,25 \$

Chèques 0CH500140 à 0CH500184 pour un montant de : 231 096,59 \$

Comptes payables :

Chèques 0CH500185 à 0CH500286 pour un montant de : 97 243,01 \$

Comptes recevables :

Comptes 9FD000192 à 9FD000196 pour un montant de : 777,90 \$

Compte 0FD000001 pour un montant de : 790,18 \$

Vote pour : 5
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

1^{ère} période de questions.

2010-039 Adoption du règlement n° 168 modifiant le règlement n° 385 sur la circulation et le stationnement

Considérant que copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par : Guy Benjamin
Appuyé par : Jacques Auger

Et résolu que le règlement intitulé « Règlement numéro 168 modifiant le règlement numéro 385 sur la circulation et le stationnement de l'ancienne Paroisse de Saint-Césaire afin de changer de 90 Km/h à 80 Km/h la vitesse sur le rang du Bas-de-la-Rivière Nord » soit et est adopté tel que présenté.

Vote pour : 5
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-040 Nomination du maire suppléant

Il est proposé par : Roger Normandin
Appuyé par : Patrick Viens

Et résolu que monsieur Jean-Claude Fortin, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période du 10 février 2010 au 11 mai 2010, et est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que monsieur Jean-Claude Fortin est aussi nommé substitut afin de remplacer au besoin, le maire, aux réunions de la MRC de Rouville durant ladite période.

Vote pour : 5
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-041 Procès-verbal de bornage entre Les Résidences du Collège CRP inc., et la Ville de Saint-Césaire – signature

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin
Appuyé par : Guy Benjamin

Et résolu que le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer le procès-verbal de bornage entre Les Résidences du Collège CRP inc., et la Ville de Saint-Césaire, pour les lots 1 594 169, 3 906 764, 4 106 247 et 4 106 248 du cadastre du Québec, tel que préparé par Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, de Le groupe XYZ Civitas, dossier 4306.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-042 Abandon de servitudes d'aqueduc – mandat à un notaire

Considérant que les servitudes d'aqueduc existantes sur les lots 3 621 494, 3 621 495 et 3 621 500 n'ont plus de raison d'être étant donné qu'il n'y a plus de conduite d'aqueduc traversant ces lots;

Considérant que pour renoncer à ces servitudes un mandat doit être donné à un notaire;

En conséquence :

Il est proposé par : Patrick Viens

Appuyé par : Guy Benjamin

Et résolu de retenir les services de l'étude Denicourt, Gagnon, Calgaro et Denicourt, notaires, de Saint-Césaire, pour la rédaction de la renonciation de servitudes d'aqueduc existantes situées sur les lots 3 621 494 (parcelle 8) 3 621 495 (parcelle 7) et 3 621 500 (parcelle 6) tel que montré au plan préparé par Éric Denicourt, arpenteur-géomètre, le 31 mars 2006, minute 13883.

Et que le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

2010-043 Embauche d'une secrétaire administrative et commis à la trésorerie

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Appuyé par : Jacques Auger

Et résolu d'embaucher à partir du 10 février 2010, Mme Annie Therrien à titre de secrétaire administrative et commis à la trésorerie, avec un salaire horaire de 15,00 \$ durant sa période de probation de 6 mois et après cette période, un taux horaire de 15,40 \$ s'appliquera. La semaine de travail est basée sur un horaire de 35 heures et le type d'emploi est un poste de col blanc.

Vote pour : 5
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-044 Achat d'une imprimante laser pour le service du greffe

Il est proposé par : Guy Benjamin
Appuyé par : Patrick Viens

Et résolu d'acheter de la Papeterie Laliberté de Granby, une imprimante laser HP P2055DN comprenant 2 plateaux, pour le service du greffe, au coût maximum de 715 \$, plus les taxes applicables, payé à même le poste budgétaire 62-140-419.

Vote pour : 5
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-045 Assistance pour une demande de subvention au Programme PRÉCO – mandat à BPR Infrastructure inc.

Il est proposé par : Patrick Viens
Appuyé par : Roger Normandin

Et résolu de retenir les services de la firme BPR – Infrastructure inc., 1925, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe (Qué) J2S 3A5, pour l'assistance relative à une demande de subvention déposée dans le cadre du programme PRÉCO, pour le projet de réfection rue Plamondon et avenue Union, pour des honoraires de 1 500 \$, plus les taxes applicables.

Vote pour : 5
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-046 Avis de motion pour modification du règlement n° 163 sur le Programme d'aide financière à la revitalisation 2009-2010

Avis de motion est donné par Guy Benjamin, conseiller, qu'il sera présenté à une séance subséquente tenue un jour ultérieur un règlement modifiant le règlement n° 163 sur le Programme d'aide financière 2009-2010 à la revitalisation du secteur patrimonial de la Ville de Saint-Césaire.

2010-047 Loisir et Sport Montérégie – rencontre de mobilisation le 25 mars 2010

Il est proposé par : Guy Benjamin
Appuyé par : Roger Normandin

Et résolu de participer à la rencontre de mobilisation organisée par Loisir et Sport Montérégie pour la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est, le 25 mars 2010 à Saint-Hyacinthe et d'inscrire le maire, M. Serge Gendron, le

conseiller M. Jean-Claude Fortin et le directeur des loisirs, M. Éric Sirois. L'inscription est gratuite et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-048 Achat d'un module de conférence

Il est proposé par : Patrick Viens

Appuyé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'autoriser l'achat d'un module de conférence Norstar de la compagnie STE Systèmes téléphoniques au prix de 767,50 \$, plus les taxes applicables, payé à même le poste budgétaire 62-140-419.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-049 Modification de la résolution 2009-514

Il est proposé par : Guy Benjamin

Appuyé par : Patrick Viens

Et résolu que la résolution numéro 2009-514 intitulée « Mandat à une firme d'expert pour un rapport en insalubrité » soit modifiée afin de changer les mots « dépense maximum de 2 000\$ » par les mots « dépense estimée à 2 025\$, taxes en sus ».

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-050 Demande de rencontre du conseil d'administration de la CoopAQ

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a consenti un prêt de 40 000 \$ à la Coopérative Académique du Québec dans le but d'aider à une réparation majeure de la toiture de la chapelle;

Considérant que le conseil a certaines inquiétudes quant au remboursement dudit prêt;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Appuyé par : Patrick Viens

Et résolu qu'une rencontre avec le conseil d'administration de la Coopérative Académique du Québec soit organisée dans les plus brefs délais afin d'obtenir l'assurance du remboursement du prêt déjà accordé.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-051 Crédit de taxes pour le 1390 rue Notre-Dame – opinion juridique de Dunton Rainville, avocats

Il est proposé par : Patrick Viens

Appuyé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de retenir les services de l'étude Dunton Rainville, avocats, afin d'obtenir une opinion juridique sur la notion de rénovation et de nouvelles constructions pour le bâtiment du 1390 rue Notre-Dame à Saint-Césaire, propriété de Les Résidences du Collège CRP inc., relativement à l'application du règlement de crédit de taxes n° 113.

Il est de plus résolu d'autoriser un budget de 1 400 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de ladite firme en date du 8 février 2010.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-052 Échantillonnages et analyses des effluents industriels – approbation du calendrier de la Régie d'Assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Appuyé par : Guy Benjamin

Et résolu d'approuver le nouveau calendrier d'échantillonnages et d'analyses des effluents industriels tel que proposé par la Régie d'Assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire par sa résolution 65-09 du 26 octobre 2009.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-053 Installation d'un arrêt obligatoire sur le chemin Saint-François

Il est proposé par : Jacques Auger

Appuyé par : Roger Normandin

Et résolu d'installer un arrêt obligatoire sur le chemin Saint-François en direction nord et sud à l'intersection de l'avenue Denicourt à Saint-Césaire.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-054 Modification de la semaine de travail de l'agent en sécurité publique M. Pascal Chagnon

Considérant que le budget 2009 prévoyait que la semaine de travail de l'agent en sécurité publique, M. Pascal Chagnon, soit de 40 heures à partir du 1^{er} janvier 2009;

Considérant que ce changement a été apporté à même le salaire mais qu'aucune résolution n'a été adoptée en ce sens;

Considérant qu'il y a lieu de confirmer cette décision par une résolution rétroactive;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Appuyé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de reconnaître qu'à partir du 1^{er} janvier 2009, la semaine de travail de M. Pascal Chagnon, agent en sécurité publique pour la Ville de Saint-Césaire, soit de 40 heures.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-055 Ajustement salarial 2010 des pompiers à temps partiel

Il est proposé par : Jacques Auger

Appuyé par : Patrick Viens

Et résolu qu'à partir du 1^{er} janvier 2010, une hausse salariale de 2% est accordée à tous les pompiers à temps partiel de la Ville de Saint-Césaire.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-056 Formation en sécurité civile donnée par la MRC de Rouville – inscription de participants

Il est proposé par : Guy Benjamin
Appuyé par : Roger Normandin

Et résolu d'inscrire à la formation en sécurité civile donnée par la MRC de Rouville le 24 mars 2010 de 8h30 à 16h30, les personnes suivantes :

M. Serge Gendron, maire, M. Jacques Auger, conseiller, M. Reynald Castonguay, directeur général ainsi que M. Jacques Bienvenu, directeur du service de sécurité incendie.

Le coût d'inscription par personne se situant entre 117,18 \$ et 222,36 \$ selon le nombre réel de participants et les frais de déplacement seront payés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives.

Vote pour : 5
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-057 Renouvellement de la location d'un entrepôt pour divers équipements des travaux publics

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin
Appuyé par : Guy Benjamin

Et résolu de renouveler la location d'une bâtisse sur le lot 1 594 358, propriété de madame Simone Martel-Tétreault, pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, au montant forfaitaire de 1 000,00 \$, afin d'y entreposer de l'équipement des travaux publics.

Vote pour : 5
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-058 Inspection et nettoyage de conduites d'égout des rues Papineau, Saint-Jean, Union et Dufresne – contrat à Groupe Deslandes-Fortin

Il est proposé par : Roger Normandin
Appuyé par : Jacques Auger

Et résolu d'accorder le contrat d'inspection par caméra et de nettoyage des conduites d'égout du secteur des rues Papineau, Saint-Jean, Union et

Dufresne à la compagnie Groupe Deslandes-Fortin de Roxton Pond, pour le prix de 13 000\$, plus les taxes applicables.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-059 Jour d'ouverture pour le service de récupération des RDD, des métaux et des systèmes informatiques et électroniques

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Appuyé par : Patrick Viens

Et résolu que le site de récupération des déchets domestiques dangereux, de métaux et des systèmes informatiques et électroniques situé au garage municipal du 110 route 112 soit ouvert le 1^{er} samedi de chaque mois de 8h à 12h.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-060 Ajustement salarial du responsable technique aux travaux publics durant l'absence du directeur

Il est proposé par : Guy Benjamin

Appuyé par : Roger Normandin

Et résolu qu'un ajustement salarial au montant de 150\$ par semaine soit accordé à M. Michel Samson, responsable technique aux travaux publics, pour le travail supplémentaire qu'il accomplit durant l'absence prolongée du directeur des travaux publics. Cet ajustement est effectif au 4 octobre 2009.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-061 Dérogation mineure – pour le 1005 avenue Nadeau – approbation

Considérant la demande formulée par la Clinique Vétérinaire de Saint-Césaire, située au 1005, avenue Nadeau à Saint-Césaire, afin de permettre un agrandissement de la bâtisse de 40,62% de la superficie au sol du bâtiment actuel au lieu de 25% comme le règlement l'exige;

Considérant que la possibilité d'agrandir ne peut être utilisée qu'une seule fois et la superficie autorisée ne peut être ni cumulable, ni transférable;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal L'Avenir des Rivières du 20 janvier 2010;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution 232-01-2010 recommande d'accorder ladite dérogation;

En conséquence :

Il est proposé par : **Guy Benjamin**
Appuyé par : **Patrick Viens**

Et résolu que le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1005, avenue Nadeau, sur lot 1 592 805, soit l'agrandissement du bâtiment principal de 40,62%.

Vote pour : 5
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

Les points 28 et 29 de l'ordre du jour sont retirés.

2010-062 Achat et installation d'un module de contrôle pour la piscine du complexe sportif

Il est proposé par : **Jean-Claude Fortin**
Appuyé par : **Patrick Viens**

Et résolu d'autoriser l'achat et l'installation d'un module de contrôle pour la piscine du complexe sportif de la compagnie Carmicheal au coût de 5 822\$, plus les taxes applicables.

Vote pour : 5
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2010-063 Politique contre l'alcool et les drogues en milieu de travail – mandat à Dunton Rainville, avocats

Il est proposé par : **Jean-Claude Fortin**
Appuyé par : **Patrick Viens**

Et résolu de retenir les services de la firme Dunton Rainville, avocats, pour l'élaboration, la rédaction et la mise en place d'une politique contre l'alcool et les drogues en milieu de travail et qu'une dépense maximale de 1 500 \$, plus les taxes applicables, soit autorisée.

Vote pour : 5
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

Lecture de la correspondance.

2^{ième} période de questions.

Levée de la séance.

Serge Gendron
Maire

Louise Benoit
Greffière